

AVEC ESSENCE DE CITRONNELLE

Contenu net : 750 ml

## DISVAP ÉQUIN

INSECTICIDE POUR CHEVAUX ET BÂTIMENTS  
MICRO-ÉMULSION À BASE D'EAU

Pour lutter contre les mouches piquantes des étables, les mouches domestiques, les taons, les maringouins et les moucherons.

COMMERCIAL

GARANTIE

Pyréthrines.....0,1%  
Butoxide de pipéronyl.....1,0%  
Dans une base d'eau

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'ENREGISTREMENT 22703 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

VÉTOQUINOL N.-A. INC.  
2000, chemin Georges, Lavaltrie QC Canada J5T 3S5

## INSECTICIDE DISVAP EQUIN

### MODE D'EMPLOI:

**AÉROSOL POUR CHEVAUX:** Pour lutter contre les mouches piquantes des étables, les mouches domestiques, les taons, les maringouins et les moucherons. Appliquer 30 à 60 ml du produit selon la taille de l'animal adulte. S'assurer de bien mouiller le poil particulièrement aux endroits où les insectes attaquent, soit: les pattes, le dos, les flancs et le tronc. Répéter le traitement 1 fois par semaine ou au besoin. Pour lutter contre les mouches faciales, les mouches des cornes et les taons. Appliquer directement sur la face du cheval, le matin, avant de mettre au pâturage. Utiliser assez de produit pour mouiller la face du cheval (mais pas plus de 30 à 45 ml par animal). Répéter quotidiennement si nécessaire. NE PAS vaporiser directement dans les yeux ou la bouche du cheval. Pour éliminer les puces du cheval, et pour le protéger contre une réinfestation, vaporiser de façon à le mouiller sans qu'il soit détremé. NE PAS couvrir le cheval après le traitement.

**AÉROSOL POUR BÂTIMENTS:** Pour lutter contre les mouches domestiques, les mouches piquantes des étables, les maringouins et les moucherons dans les étables et les écuries. Pulvériser vers le plafond et les coins du bâtiment en utilisant 60 ml par 30 m<sup>3</sup> d'espace, jusqu'à ce que la pièce soit remplie d'un fin brouillard. Pour un meilleur résultat, fermer les portes et les fenêtres pendant 10 à 15 minutes. Évacuer les chevaux avant le traitement et bien aérer les lieux avant la mise en stabulation. Répéter le traitement si nécessaire.

### PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas utiliser sur les humains. Dangereux si avalé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler le produit, porter un masque ou un respirateur lors de l'application. Garder le contenant bien fermé après s'en être servi. Bien se laver après avoir utilisé ce produit. Quitter les lieux après l'application du produit. Bien aérer après le traitement. Toutes les surfaces susceptibles de contaminer les aliments ou la moulée devront être lavées après la vaporisation de ce produit et avant de s'en servir à nouveau. Les ustensiles de laiteries doivent être lavés avant la réutilisation. Couvrir le lait et les ustensiles de laiterie pour prévenir toute contamination par le produit et par les insectes morts. Ne pas utiliser dans les endroits où l'on entrepose du matériel d'apiculture. Ce produit est toxique pour les poissons, ne contaminer aucun cours d'eau.

**ENTREPOSAGE:** Entreposer à une température supérieure à 0 °C

**L'ÉLIMINATION :** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS:** S'il y a contact avec les yeux ou la peau, rincer à l'eau. Si une irritation se manifeste et persiste, consulter un médecin. En cas d'ingestion, contacter un centre antipoison immédiatement et appeler un médecin. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )